



Achat ou location d'un quadricycle électrique neuf

1. Secteur d'application

Transport de voyageurs ou de marchandises par des véhicules électriques neufs de catégorie L7e-C et L6e-B (au sens de l'article R. 311-1 du code de la route).

2. Dénomination

Achat ou location longue durée de quadricycles électriques neufs par des collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, par d'autres personnes morales ou des particuliers.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2030.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La présente fiche concerne :

- a) L'achat d'un ou plusieurs quadricycles électriques neufs ; ou
- b) La location d'une durée minimale de vingt-quatre mois, hors reconduction tacite, d'un ou plusieurs quadricycles électriques neufs.

Un quadricycle électrique neuf au sens de la présente fiche appartient aux catégories L6e-B et L7e-C mentionnées à l'article R. 311-1 du code de la route.

Est considéré dans la présente fiche comme étant un véhicule électrique un véhicule qui utilise l'électricité comme source exclusive d'énergie.

Le bénéficiaire est une collectivité locale, un groupement de collectivités locales, un de leurs établissements publics, une autre personne morale ou un particulier.

Lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le nombre de véhicules valorisables au titre de la présente fiche est inférieur ou égal à 2 véhicules, toutes catégories confondues, par personne physique.

Un véhicule précédemment affecté à la démonstration par un concessionnaire ou un agent de marque, au sens de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules, est éligible à la présente fiche si l'achat ou la prise en location intervient dans un délai compris entre trois et douze mois suivant sa première immatriculation.

Le véhicule acquis ne peut être revendu à une personne physique résidant en dehors du territoire national ou une personne morale ayant son activité principale en dehors du territoire national sur la durée de vie conventionnelle définie dans la présente fiche.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne l'achat ou la location d'un (ou plusieurs) quadricycle(s) électrique(s) neuf(s), ainsi que la catégorie à laquelle appartient chacun des véhicules achetés ou loués (L6e-B ou L7e-C), mentionne le numéro d'immatriculation des véhicules acquis et identifie les véhicules précédemment affectés à la démonstration.

Il est également mentionné si ces véhicules sont achetés ou loués par un particulier, l'Etat ou une collectivité locale (ou groupement de collectivités) ou une autre personne morale.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont les suivants :

- la copie du certificat provisoire ou définitif d'immatriculation définitive des véhicules achetés ou loués ;
- pour les véhicules précédemment affectés à la démonstration, le premier certificat d'immatriculation et le récépissé de fin de démonstration ;
- pour un achat groupé : la feuille récapitulative, disponible sur le site internet du ministère chargé de l'énergie, mentionnant les caractéristiques des véhicules achetés ou loués dès lors que plusieurs véhicules sont concernés pour un même bénéficiaire.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Catégorie du véhicule	Montant en kWh cumac par véhicule	X	Nombre de véhicules
<i>Véhicule acheté ou loué par un particulier, un vendeur ou un loueur de véhicules</i>			N
L7e-C	36 400		
L6e-B	19 000		
<i>Véhicule acheté ou loué par une collectivité locale ou l'Etat</i>			
L7e-C	86 100		
L6e-B	48 800		
<i>Véhicule acheté ou loué par une autre personne morale</i>			
L7e-C	72 900		
L6e-B	41 300		



**Ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique**

Liberté Égalité Fraternité

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-130,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ TRA-EQ-130 (v. A73.3) : Achat ou location d'un quadricycle électrique neuf.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis ou de la commande ou du contrat de location) :/...../.....

*Date de la preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture ou du contrat de location) :/...../.....

Référence de la preuve de réalisation (ex. : facture ou contrat de location) :

Dans le cas de l'achat ou de la location d'un ou plusieurs véhicules précédemment affectés à la démonstration :

*Le ou les véhicules étaient affectés à la démonstration par un concessionnaire ou un agent de marque : ☐ OUI ☐ NON

*L'achat ou la prise en location est intervenu dans un délai compris entre trois et douze mois suivant sa première immatriculation : ☐ OUI ☐ NON

*Le bénéficiaire est un vendeur ou loueur de véhicules : ☐ OUI ☐ NON

*Code NAF du bénéficiaire si le bénéficiaire est une personne morale :

Dans le cas d'une déclaration par véhicule :

*N° d'immatriculation du véhicule acheté ou loué :

*L'opération consiste en l'achat ou la location d'un véhicule (cocher une seule case) :

☐ L7e-C pour particulier, vendeur ou loueur ☐ L7e-C pour Etat/collectivité locale ☐ L7e-C pour autre personne morale

☐ L6e-B pour particulier, vendeur ou loueur ☐ L6e-B pour Etat/collectivité locale ☐ L6e-B pour autre personne morale

*Dans le cas d'une location, la durée de celle-ci est supérieure ou égale à vingt-quatre mois hors reconduction tacite :

☐ OUI ☐ NON

*N° d'immatriculation du véhicule acquis :

*N° d'identification du véhicule acquis :

*Type Variante Version du véhicule acquis :

Dans le cas d'une déclaration groupée :

L'ensemble des véhicules de la flotte de l'Etat ou collectivité locale ou d'une autre personne morale, objet de la présente opération, est détaillé dans la feuille de calcul jointe à la présente attestation.

*Le nombre de véhicules achetés ou loués dans le cadre de la présente opération s'élève à :

*L'opération consiste en :

☐ l'achat de véhicules neufs ☐ la location de véhicules neufs

*Dans le cas d'une location, la durée de celle-ci est supérieure ou égale à vingt-quatre mois hors reconduction tacite :

☐ OUI ☐ NON